
Adresse du conseil général de la commune d'Annonary (Ardèche), lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du conseil général de la commune d'Annonary (Ardèche), lors de la séance du 26 thermidor an II (13 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 15;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21833_t1_0015_0000_3

Fichier pdf généré le 05/11/2020

r

[*Le c. révolutionnaire du distr. de Sarlat* (1), à la Conv.; Sarlat, 19 therm. II] (2)

Représentans du peuple français,

C'est au milieu des triomphes des armées de la République, c'est lorsque la terreur, fruit de leurs victoires, de la sagesse, et de la vigueur du gouvernement ébranlent les trônes des despotes coalisés, qu'un nouveau Pisistrate vouloit rendre vains les efforts des républicains, et par les menées les plus adroites, usurpant la souveraineté, croyoit relever la tyrannie par la puissance de l'opinion. Vous avez reconnu le monstre, vous lui avez arraché le masque, ses forfaits ont été mis à découvert, et la foudre nationale, suspendue sur la tête des conspirateurs, a éclaté... Catilina n'est plus, et ses parricides complices ont été précipités avec lui dans le cercueil de l'infamie.

Fondateurs de la liberté française, vous que le souvenir de deux ans de périls et de gloire rendent si chers au peuple français, vous qui avez abattu l'aristocratie, qui avez terrassé le fanatisme, qui avez, par les plus saintes des loix, remonté le malheureux à la dignité de son être, vous dont l'aspect fait pâlir les tyrans de l'Europe, vous qui avez juré de fonder la liberté sur la base impérissable de la morale et de la vertu, continués de déployer votre énergie révolutionnaire contre les ambitieux et les traîtres. La liberté, par vos efforts et votre sagesse, sortira plus puissante du volcan des factions. Eclairés le zèle des citoyens de l'intérieur, continués d'enflamer, de votre énergie, nos phalanges républicaines. Que l'opinion, concentrée par des scélérats, après avoir brisé, par vos mains victorieuses, le sceptre de la tyrannie reprenne tout son empire, que le moderantisme ne pense pas venir glacer le génie de la liberté. L'esprit public va, par votre direction, reprendre l'attitude et la dignité nationale. Il est tems que les factions disparaissent. C'est au sein des discordes et des orages politiques que la tyrannie s'élève. Restés fermes à votre poste, représentans, nous vous en conjurons, vous tenés l'urne des destins de la République, vous tenés le fil de toutes les conspirations. Que les traîtres périssent! Continués de leur lancer la foudre. Que, comme les triumvirs et leurs satellites, ils se brisent sous les roues du gouvernement révolutionnaire! Alors vous aurés assis sur des fondements inébranlables la plus belle des Républiques, et le peuple jouira paisiblement du fruit de vos immortels travaux. S. et F.! Vive la Montagne!

BORREDON, MONTET, CONSTANS, ANTONIN, LA-CROIX, REYNAUD, R. ROUSSEL fils (*secrét.*), FRANCES (*présid.*), PHELIPE.

s

[*Le conseil g^{al} de la comm. d'Annonay* (1), à la Conv.; Annonay, 16 therm. II] (2)

A la nouvelle des événemens du 10, à la vue du précipice affreux où la liberté pouvait à jamais s'engloutir, le peuple de cette commune, dans l'enthousiasme que lui inspire la gloire de cette journée, vient, en société populaire, de vous féliciter du courage et de l'énergie que vous y avez déployés. Nous vous exprimons le même voeu.

Représentans, vous avez encore sauvé la patrie. Les François ne peuvent avoir d'autre point de ralliement que la représentation nationale.

Restez à votre poste, conservez au peuple sa souveraineté et l'indivisibilité de la République. Assurez le triomphe de nos armées et la gloire du nom français. Périrent les tyrans, les traîtres, les hypocrites et tous les ennemis du peuple! Vive la République! Vive la Convention!

M. COLONJON (*maire*), IMBARD (*off. mun.*), LEO-RAT (*off. mun.*), TAVERNIER (*off. mun.*), LAROTZIERRE (*off. mun.*), MIGNOT (*off. mun.*), DUNEH (*off. mun.*), BLACHIER, CALLON, LIOD, BLANC, RAVINEL, J.B. DESGRAND, W. ASTIER, L. RAVEL (*agent nat.*), ESCOMEL, BILLOT (*secrét.-greffier*).

t

[*Les membres composant le tribunal du distr. de Neuville* (3) à la Conv.; Neuville, 18 therm. II] (4)

Citoyens représentans,

Après 5 années de travaux, de combats continuels, de victoires remportées par les patriotes sur cette multitude de scélérats ambitieux qui se sont succédés pour renverser la liberté et rétablir la tyrannie, et qui, tour à tour, ont été livrés au glaive de la vengeance nationale, vous venés encore de découvrir et rompre la trame d'une nouvelle conspiration dont le chef existait dans le sein même de la Convention nationale.

Robespierre, d'autant plus dangereux que, par une conduite profondément perfide, il avait usurpé la réputation d'incorruptible; Robespierre, sous le voile imposteur d'un attachement invariable aux principes, sous les dehors hypocrites des vertus religieuses et morales, d'un patriotisme épuré et d'un amour brûlant pour le bonheur de l'humanité, avait capté l'affection du peuple jusqu'à l'idolâtrie : il était parvenu à un si haut degré de prépondérance qu'il eût disposé de la volonté générale, des suffrages universels dans toutes les parties de la République, et seroit enfin devenu l'arbitre absolu de la fortune et de la vie des citoyens. Nouveau

(1) District du Mezenc, Ardèche.

(2) C 313, pl. 1250, p. 17. Mentionné par Bⁱⁿ, 4 fruct. (1^{er} suppl^l).

(3) Loiret.

(4) C 313, pl. 1250, p. 18. Mentionné par Bⁱⁿ, 4 fruct. (1^{er} suppl^l).

(1) Dordogne.

(2) C 313, pl. 1250, p. 16. Mentionné par Bⁱⁿ, 4 fruct. (1^{er} suppl^l).